

Communiqué

Le sous-préfet aux champs

Sur l'agenda de Yannick Imbert, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la matinée du jeudi 30 juin 2005 est consacrée à un petit voyage chez les exploiters agricoles du Far-West du département.

La tournée devrait s'achever à 12h30 par la visite d'une exploitation de Berre l'Etang où la gestion du personnel est particulièrement « moderne ». Qu'on en juge.

Inculpé d'aide à l'entrée et au séjour irréguliers d'étrangers ainsi que d'emploi d'étrangers non autorisés à travailler, le patron a été relaxé, le 3 février 2005, par le Tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence qui a considéré que ces délits avaient été commis à l'insu de son plein gré.

Les pratiques de cet employeur en matière d'entrave à l'exercice de la défense syndicale sont à ce point remarquables qu'elles ont été signalées par l'inspection du travail.

Enfin, le même employeur est assigné aux prud'hommes par 24 salariés qui ont l'impudence de réclamer le paiement de la totalité des salaires qui leur sont dus.

Suite à la divulgation d'un rapport d'inspection de 2001 qui pointait la collusion entre l'Etat et le lobby des exploiters agricoles de saisonniers sous contrat OMI¹, on peut espérer que l'excursion préfectorale ait pour but de manifester sur le terrain la permanence de l'état de droit.

Si tel est bien le cas, on se demande pour quelle raison trois des 24 salariés cités plus haut attendent depuis plus de six mois que le préfet leur délivre l'autorisation de séjour indispensable à leur présence personnelle au tribunal des prud'hommes ainsi que l'exige le code du travail.

¹ « Trafics de main d'œuvre couverts par l'Etat »e, Le Monde Diplomatique, juin 2005

« Dans les Bouches-du-Rhône, les contrats des saisonniers étrangers contournent la loi », Le Monde du 13 juin 2005